

Compte rendu de séance

Séance du 30 Septembre 2021

L' an 2021 et le 30 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la salle polyvalente sous la présidence de
MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves (arrivé à 18h40)

Absent :M. HOURMAND Patrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 22/09/2021

Date d'affichage : 22/09/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 04/10/2021

A été nommé(e) secrétaire : Jocelyne Boulc'h

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Mise en œuvre d'un générateur photovoltaïque sur la salle polyvalente : choix de l'entreprise - 2021-054
- Pose de fibre optique enterrée entre le bourg et Kermarzin - 2021-055
- Rénovation énergétique de la mairie : étude de faisabilité pour le remplacement des chaudières vétustes ou des installations électriques en lien avec le programme ACTEE - 2021-056
- Adhésion au dispositif de regroupement des certificats d'économie d'énergie pour le programme CEE coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires - 2021-057
- Convention de servitude au profit de Megalis pour l'implantation d'une armoire technique - 2021-058
- Travaux de peinture supplémentaires à la cantine scolaire - 2021-059
- Actualisation des tarifs redevance eau et redevance assainissement au 1er janvier 2022 (part communale) - 2021-060
- Assurance statutaire au 1er janvier 2022 - 2021-061
- Locations de salles aux associations communales jusqu'au 31/12/2021 - 2021-062

- **Mise en œuvre d'un générateur photovoltaïque sur la salle polyvalente : choix de l'entreprise**

réf : 2021-054

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 16 septembre 2021 pour l'ouverture des plis puis le 27 septembre pour la remise du rapport d'analyse des offres réalisé par le SIECE.

Le choix de la CAO s'est porté sur l'entreprise Armor panneaux solaires de Trévé qui a obtenu la meilleure note (prix et valeur technique). Le marché s'élève à 39 292.08 € HT soit 47 150.50 € TTC.

Les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise Armor Panneaux Solaires, sous réserve des conclusions de l'étude de structure, dans les conditions ci-dessus et autorisent le Maire à signer les pièces du marché.

Le conseil municipal retient aussi la proposition de contrat de maintenance annuel de l'entreprise Armor panneaux solaires au prix de 420.00 € TTC

- **Pose de fibre optique enterrée entre le bourg et Kermarzin**

réf : 2021-055

Le projet Megalis prévoit d'installer la fibre optique en aérien sur les voies communales cependant après négociation Megalis a accepté d'enfouir le réseau fibre entre Quenequen et le bourg et entre la Croix rouge et le bourg.

La commune prendrait à sa charge la liaison entre le bourg et Kermarzin.

Le SIECE a évalué les travaux dans le cadre du marché à bon de commande avec l'entreprise Le DU, à 172 799.02 € HT.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de faire réaliser ces travaux dans le cadre du marché à bons de commandes entre le le SIECE et l'entreprise LE DU.

- **Rénovation énergétique de la mairie : étude de faisabilité pour le remplacement des chaudières vétustes ou des installations électriques en lien avec le programme ACTEE**

réf : 2021-056

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la collectivité va bénéficier de l'accord-cadre à bons de commande « étude de faisabilité pour l'installation de systèmes de chauffage à énergie renouvelable de bâtiments publics, porté par le SDEF pour le compte de ses adhérents dans le cadre du programme ACTEE ». La réalisation des prestations sera confiée par le SDEF à un bureau d'études.

Au titre de cette convention l'étude de faisabilité sera réalisée sur les travaux de rénovation thermique de la mairie.

La collectivité s'engage à :

- désigner un interlocuteur privilégié auprès du SDEF et de son prestataire
- fournir au SDEF ou à son prestataire tout élément nécessaire à la réalisation des prestations
- respecter le cahier des charges du marché passé entre le SDEF et son prestataire

Le SDEF rémunèrera directement le prestataire qu'il missionne pour les études.

Dans les 30 jours suivant la remise du rapport, la commune s'engage à verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Le SDEF reversera dans les 30 jours suivant le paiement par la collectivité 90% du montant HT de la prestation, dans la limite de 3 000.00 €.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer cette convention et les documents s'y rapportant.

- **Adhésion au dispositif de regroupement des certificats d'économie d'énergie pour le programme CEE coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires**

réf : 2021-057

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Convention qui a pour objet de définir les dispositions par lesquelles la commune confie au SDEF la démarche de validation et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issus d'opérations réalisées sur ses biens propres, dans le cadre du dispositif de regroupement prévu à l'article L 221-7 du Code de l'énergie.

Ce dispositif concerne le remplacement des chaudières fioul par une chaudière air/eau

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer cette convention

- **Convention de servitude au profit de Megalis pour l'implantation d'une armoire technique**

réf : 2021-058

Le Maire présente la convention qui a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune à Mégalis d'installer une armoire technique SRO (sous-répartiteur optique) à Quenequen sur la parcelle cadastrée M 478.

Servitude de 8 m2

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

- **Travaux de peinture supplémentaires à la cantine scolaire**

réf : 2021-059

Les membres du conseil municipal décident d'ajouter aux travaux de la salle de restauration, la peinture des zones cuisine, stockage et lavage pour la somme de 1369.50 €, 1643.40 € TTC, selon la proposition de l'entreprise Thierry Tanguy.

- **Actualisation des tarifs redevance eau et redevance assainissement au 1er janvier 2022 (part communale)**

réf : 2021-060

Le Maire présente les tarifs appliqués actuellement :

Assainissement collectif : Abonnement de 63.24 € +0.6324 € par m3 d'eau consommé l'année précédente.

Redevance eau : Montant actuel : 71.04 € + 0.4282 par m3 consommé jusqu'à 40 m3 et 0.6710 € par m3 au-delà de 40 m3.

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour et une abstention décident de conserver les tarifs 2021 au 1^{er} janvier 2022.

- Assurance statutaire au 1er janvier 2022

réf : 2021-061

Monsieur le Maire soumet les propositions de Sofaxis (contrat groupe CDG 29) et de Groupama. Les membres du conseil municipal décident de retenir la proposition de Groupama dans les conditions ci-dessous :

	GROUPAMA
franchise	20 jours
Taux	5.85 %
Durée du contrat	5 ans
Risques garantis	Décès, frais médicaux, longue maladie, longue durée, maladie ordinaire, maternité, paternité, adoption, frais de soins liés aux invalidités temporaires imputables au service, mise en disponibilité d'office pour maladie
Autre	Prévention de l'absentéisme

- Locations de salles aux associations communales jusqu'au 31/12/2021

réf : 2021-062

Vu la situation sanitaire qui dure depuis plus d'un an, le conseil municipal décide, afin d'encourager les associations à organiser des animations dans les salles communales, et pour compenser les pertes financières dues à la crise sanitaire de pratiquer la gratuité jusqu'à la fin de l'année.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Demande de Certificat d'urbanisme à Milin Draguel

Une demande de Certificat d'urbanisme a été faite sur la parcelle D355 (1630 m2) pour un projet de reconstruction d'une habitation. Cette demande a été refusée.

Le conseil municipal décide d'inciter les propriétaires à renouveler leur demande sur la partie haute de la parcelle, sur laquelle apparait un immeuble au plan cadastral. Un courrier leur sera transmis en ce sens.

• Questions diverses

- Un accompagnement à la scolarité va être proposé par la commune, en collaboration avec l'EPAL. Cela consiste à accueillir des élèves deux soirs par semaine à la salle polyvalente de 16h30 à 17h45 pour des animations et du soutien scolaire, encadrés par des animateurs et des bénévoles.

- Les travaux de rénovation de la cantine commenceront le 25 octobre
- La commune a adhéré au plan bibliothèque : l'éducation nationale finance des livres pour l'école à hauteur de 1400.00 € et la commune versera 400.00 € en complément.
- Le repas des aînés aura lieu le 16/10/2021

Le Maire,

Georges Morvan



Séance levée à: 20 :40

En mairie, le 04/10/2021
Le Maire
Georges MORVAN